

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1130

Artikel: Idée : l'État doit payer le travail, pas le chômage
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IDÉE

L'Etat doit payer le travail, pas le chômage

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse
à l'Université de Berne

Aujourd'hui nous devons admettre l'idée que même en Suisse le chômage n'est pas un phénomène passager qui disparaîtra avec la reprise économique. On nous dit que notre économie n'est plus à l'abri de la concurrence internationale et que la production de nombre de nos produits et de nos services de qualité pourrait être déplacée à l'étranger. Tout cela est nouveau pour les salariés, les patrons et les politiciens. Le risque du chômage devient plus aigu. L'assurance-chômage atténue certes les difficultés matérielles de ceux qui perdent leur emploi. Néanmoins la question primordiale reste celle du travail. Que faire si les prévisions de certains économistes se confirment, si en Suisse aussi s'installe un chômage structurel de longue durée ?

Une des idées les plus intéressantes sur ce thème me paraît être celle que j'ai lue sous la plume de Fritz Scharpf, le directeur de l'Institut Max Planck pour la recherche sociale à Cologne. Ce spécialiste réputé de la politique du marché du travail estime que, dans des pays exportateurs comme l'Allemagne, le marché du travail va de plus en plus se scinder en deux. D'un côté des emplois hautement qualifiés qui résistent à la concurrence internationale, de l'autre des activités difficiles à rationaliser comme le nettoyage, le travail social ou les soins médicaux. La pression concurrentielle conduira à sacrifier des emplois dans les deux secteurs. Dans le premier secteur, tous les salariés même motivés et bien formés ne trouveront pas une place de travail. Dans le secteur moins productif, l'offre d'emploi reculera si les salaires ne baissent pas: les services traditionnels d'entretien et de réparation, les crèches, une partie de la formation permanente, les services personnels ne pourront plus être assumés ni par le privé ni par l'Etat, à cause du niveau trop élevé des coûts salariaux.

Dès lors, plutôt que de payer des indemnités de chômage, il serait plus sensé de créer des emplois supplémentaires dans le secteur privé. Mais pour cela les entreprises doivent baisser les salaires dans le

secteur moins productif, une évolution qui a conduit, par exemple aux Etats-Unis, à la paupérisation d'une partie des travailleurs. On peut imaginer de meilleures solutions qui associent les salariés, les entreprises et l'Etat. Les entreprises sont autorisées à payer un salaire partiel pour des tâches peu productives mais néanmoins indispensables. L'Etat complète ce salaire par un versement direct

Plutôt que de payer des indemnités de chômage, il serait plus sensé de créer des emplois supplémentaires dans le secteur privé

au salarié et les syndicats négocient la définition des emplois ainsi conjointement rémunérés.

Cette solution présente des avantages indéniables. L'Etat finance du travail et non le chômage; ces contributions publiques pourraient remplacer à terme l'assurance-chômage. Et surtout elle prévient la division sociale entre les actifs et les chômeurs, l'émergence d'une société duale telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis depuis une douzaine d'années, avec un chômage de longue durée qui frappe prioritairement les Noirs et les jeunes. Le système des paiements complémentaires évite aussi la multiplication des emplois publics pour combattre le chômage,

source de difficultés financières, comme la Suède en a fait l'expérience. Contrairement au partage du travail et à l'abaissement de la durée du travail, cette proposition contribue à la création décentralisée d'emplois, à l'initiative des entreprises.

Un tel système a naturellement son prix. Admettons que l'Etat verse un salaire complémentaire de 30 000 francs pour chacun des 150 000 chômeurs actuels: la facture s'élève à 4,5 milliards. C'est le coût de la solidarité sociale. Un coût que nous assumons depuis longtemps déjà dans un autre domaine et de même ampleur, pour garantir le revenu paritaire des paysans. L'agriculture est le type même d'activité qui, dans notre pays, ne soutient plus la concurrence internationale mais qui, jusqu'à présent, a été considérée comme indispensable et donc subventionnée. La comparaison avec la politique agricole actuellement en voie de réforme montre cependant que le système du salaire complémentaire public n'est pas sans danger et qu'il ne doit pas échapper au contrôle politique. Néanmoins ce qui est bon pour les agriculteurs devrait l'être aussi pour les chômeurs: de l'imagination et du courage pour élaborer et évaluer de nouvelles idées. ■

Ce texte a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 5 juin 1993. Traduction DP.

Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler, Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens